



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

concessions

Question écrite n° 65402

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas où une concession funéraire dans un cimetière est arrivée à expiration. Lorsque le défunt n'a plus de famille vivante, elle souhaite savoir si une association de protection du patrimoine intéressée par la sauvegarde de la tombe ou des personnes physiques ayant des liens avec le défunt peuvent obtenir de la part du maire le renouvellement de la concession funéraire, en assurant bien entendu le paiement dudit renouvellement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire, qui a posé la même question que le sénateur Jean Louis Masson, est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 11105 posée le 26 novembre 2009.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65402

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11333

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5341